

BTS Assistant de Gestion PME PMI ⇒ BTS AG PME PMI

BTS Négociation et Relation Clients ⇒ BTS NRC

BTS Management des Unités Commerciales ⇒ BTS MUC

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité BP ATPS ⇒ BP ATPS

Calendrier

- * Retrait des dossiers : à partir de février
- * Dépôt des dossiers : mai
- * Notification de la décision au candidat : juin

Le dossier d'inscription

Il devra être constitué de :

- * la fiche d'inscription avec une photo d'identité
- * votre curriculum vitæ
- * une lettre de motivation
- * la photocopie d'une pièce d'identité
- * l'avis du conseil de classe
- * une photocopie du diplôme, ou du relevé de notes du bac
- * la photocopie de la JAPD
- * une photocopie des bulletins scolaires de la dernière année
- * deux enveloppes vierges timbrées
- * un chèque de 32€ (Frais de dossier) à l'ordre de : Sainte-Anne Centre de Formation
- * 5 € pour adhésion à Sainte-Anne Initiatives

Pas de scolarité à régler

L'alternance

Pour les Contrats de Professionnalisation, les heures de formations sont prises en charge par le Fonds d'Assurance Formation de l'entreprise qui salarie le jeune.

Pour les Contrats d'Apprentissage, les heures de formations sont prises en charge par la Taxe d'Apprentissage, complétées par la Région Rhône-Alpes.

Le jeune Apprenant est **salarié** de l'entreprise, il en a donc le statut et les avantages (Sécurité Sociale...)

De façon générale, les **regroupements** au **Centre de Formation** ont lieu les lundis et mardis (+ 1 mercredi par mois pour les M.U.C.)

Les 1^{ère} année commencent leur formation mi septembre tandis que les 2^{ème} reprennent dès le début septembre, l'arrêt des cours ayant eu lieu mi-juillet.

Conditions d'admission

- * **BTS** : être titulaire d'un baccalauréat STG – S – ES – L, Bac Professionnel
- * **BP ATPS** : être titulaire du CAP AS

Contrôles de connaissances

- * En plus des devoirs et interrogations, **4 partiels** se déroulent au cours des 2 années :

En 1^{ère} année : partiel N° 1 : fin décembre

En 1^{ère} année : partiel N° 2 : début juin

En 2^{ème} année : partiel N° 3 : fin décembre

En 2^{ème} année : partiel N° 4 : début avril

Vie pratique

- * Deux options sont possibles : l'externat ou la demi-pension.
- * Pour la restauration, l'Établissement propose aux apprenants un self-service.
- * Pour le logement, le Secrétariat de l'Établissement peut proposer à ceux que cela concerne des chambres chez l'habitant.